

# Procès de Quat' Sous pour Ben Barka

Le procès du siècle, interminable, au rythme de six longues séances par semaine, apparaît au grand public noir comme la bouteille à l'encre. La plupart des citoyens n'en retiennent que le relent d'égout qui monte des bas-fonds du pouvoir et des sphères moins basses, en symbiose avec lesdits bas-fonds. Les comptes rendus d'audiences sont des labyrinthes, d'autant plus qu'au désordre des auditions de témoins, au fouillis des contradictions, aux dérobades tolérées, aux secrets professionnels ou

## LE SCÉNARIO DU POUVOIR

Tel qu'il apparaît à travers les dépositions des « officiels » (général Jacques et Guilbaud, policiers de tous grades, Lemarchand) et tel qu'il est « protégé » par le juge Perez, le scénario du pouvoir est le suivant :

Les autorités françaises nageaient, avant l'enlèvement, dans la sécurité d'une intoxication ; elles croyaient que le trône marocain évoluait vers la gauche et qu'Hassan II voulait « récupérer » Ben Barka dans la communauté nationale pour en faire un ministre.

Sous cet éclairage, les quelques renseignements recueillis sur la « récupération » par l'honorable correspondant du SDECE, Lopez, et transmis par Le Roy aux échelons supérieurs étaient jugés anodins ou dépourvu de sérieux (Figon disant qu'il

autres s'ajoutent, pour égarer le public, les omissions — innocentes ou non — des journalistes. Tout cela lasse l'opinion. Et ce pourrait être un but pour certains. Mais il ne serait pas vrai de dire que le procès n'apporte pas de révélations. La vérité, fragmentaire, se dégage tout de même, mais c'est en transparence, derrière deux scénarios qui s'affrontent, non sans cynisme : celui du pouvoir et celui de la défense. On comprendra mieux les vérités qui percent en décrivant d'abord les scénarios.

s'agissait de « flinguer » Ben Barka). A cela s'ajoutèrent les « fautes professionnelles » de Le Roy-Finville, dans un SDECE qui nous est donné comme fonctionnant à la manière d'un ministère de Courteline, où les papiers se perdent, les messages oraux s'oublient, où on ne veut pas savoir ce qu'il advient de ce que l'on a transmis, et où, enfin, les employés sont inaccessibles hors des heures de service et les jours de fête. Le Roy ne jugeait pas utile de transmettre, ou transmettait dans une forme qui atténuait le caractère inquiétant de ses informations. Sa responsabilité est atténuée par celle de Lopez, diabolique agent double ou vénal aventurier (en tout cas seul coupable officiel français — et si peu officiel), qui ne disait pas tout à son chef et servait avant tout les Marocains.

De plus, au moment de l'enlèvement, Lopez y entraînait deux innocents (aux deux sens du mot) policiers de la brigade mondaine, Souchon et Voïtot, qui croyaient bien faire en servant aveuglément un agent du service secret.

Après l'enlèvement, le témoin unique retarde l'enquête en se cachant, et le frère de la victime en ne portant pas plainte assez tôt. Les policiers se multiplient, mais la police n'est pas ce que pensent les amateurs de la série noire : elle tâtonne, est lente à trouver, et ce qu'elle trouve est peu de chose. A cela s'ajoute que Le Roy ne peut réussir à croire son honorable correspondant coupable, et que celui-ci ruse avec la justice, ne dit pas tout, surtout au juge d'instruction.

Bref, les indices ne sont pas suffisants, le 3 novembre 1965 pour arrêter le ministre Oufkir et son lieutenant Dlimi, même pas pour les retenir, ou interroger ce dernier. Et puis, le gouvernement a des responsabilités, il ne peut agir à la légère. Figon a bien tout raconté, mais c'est un affabulateur. Et voilà qu'on ne le retrouve plus quand on veut mettre la main sur lui. Enfin, quand, trois mois après, on va le saisir, lui, le seul témoin capital connu qui reste en France, il se suicide.

C'est tout. Le reste est calomnies politiques de journalistes, méprisables engageant toujours prête à salir ceux qui défendent la France, son économie, sa culture (Le Roy dixit), ses honnêtes gens et les hommes responsables de son gouvernement.

## LE SCÉNARIO DES ASSASSINS

Le scénario de Tixier-Vignancour, représentant, par Lopez interposé, l'assassin Oufkir, n'est pas encore entièrement dévoilé à l'heure où nous écrivons. Mais déjà, il ne semble pas avoir la cohérence de celui du pouvoir. Dans son prologue, il coïncide avec le précédent, à cela près que l'union nationale marocaine n'y est pas de l'intoxication, mais l'image même du réel. Le roi Hassan II aimait Ben Barka, son ancien professeur de mathématiques, et voulait se rapprocher de lui. Oufkir, fidèle et loyal sujet, ne pouvait avoir d'autre volonté que celle de son souverain. Lopez, « copain » d'Oufkir (Oufkir dixit), honnête, dévoué, servait en même temps la cause de la réconciliation marocaine et l'intérêt bien compris de la France. Mais tous ceux-là ont été victimes d'une sombre machination.

C'est à ce point que toutes les cartes ne sont pas abattues. Tant que durait l'instruction, l'extrême droite chargeait essentiellement Lemarchand, l'avocat-député U.N.R., ami du truant Figon, comme dirigeant d'un réseau de barbouzes, hier anti-O.A.S., et composé surtout de gangsters peu ou prou repentis. Mais pourquoi cette « bande » aurait-elle voulu tuer Ben Barka ? Les exécutants n'étant que vénaux, les dirigeants auraient été hostiles à la réconciliation nationale marocaine (thèse Biaggi, lors de la première semaine du procès) et alliés d'Oufkir contre le rapprochement Hassan II-Ben Barka. Mais, avec Tixier-Vignancour, ce schéma est abandonné. Sera-ce la reprise d'une thèse évoquée par le directeur général de la sûreté nationale, M. Grimaud, et par M. Papon lui-même : crime de gens de gauche inquiets de voir Ben Barka changer de camp. Cette explication, difficile à soutenir, impose de compromettre lourdement Bernier, ce que Lopez et son défenseur n'ont pas cessé de tenter. Ces deux là ont bien montré ces dernières semaines qu'ils abandonnaient l'offensive contre Lemarchand, ce qui va dans le même sens, car personne ne peut lier — même de loin — le député U.N.R. à la Tricontinentale.

Esthétiquement, ce scénario se termine platement. Il n'est pas exclu que la défense ne finisse pas conclure que personne n'en voulait à la vie de Ben Barka. Il serait mort d'une crise cardiaque. Tant de bruit pour un malheureux accident !

## L'IMPITOYABLE VÉRITÉ

Les scénarios sont mauvais. Les auteurs auraient dû s'adresser à des romanciers spécialistes, comme on dit que le fait la C.I.A. américaine, sûrement plus habile, puisque personne — à part Cienfuegos — n'a parlé d'elle au procès. A la décharge des scénaristes, il faut dire que la vérité est encore plus difficile à enterrer que Ben Barka. Cette impitoyable vérité crève toutes les fictions, et dès que son nez qui pointe insolemment a été repoussé par un coup solide, le voilà qui, tel celui du Guignol, reparait de l'autre côté du théâtre. Non, nous n'avons pas là un bon roman policier, nous avons le Roman de Quat'Sous, avec ses Peachum et ses Macheath insolents et cyniques. Recensons ces vérités.

1°) Quiconque s'intéressait quelque peu aux affaires marocaines savait, au moins depuis l'été 1965, que le trône chérifien avait accentué son cours à droite, que la plus cruelle répression frappait les masses et l'UNFP, qu'Oufkir était un sanglant condottière sadique et qu'il haïssait mortellement Ben Barka. Si l'on avait ignoré cela au SDECE cela aurait signifié que ce service secret n'était bon qu'à faire des cocottes à papier. Mais il serait trop simple de s'arrêter à l'incontestable médiocrité de certains de ses fonctionnaires et de son ex-chef, le général Jacques. En dépit de l'ineurie de ce service, on y était au courant de l'essentiel et de pas mal de détails. On y était même bien placé pour savoir le poids de la C.I.A. dans les services de police marocaine.

D'après le général Guilbaud lui-même, le 22 octobre 1965, le projet de l'attentat qui eu lieu le 29 était connu, y compris le nom de ses exécutants marocains. Cela fit l'objet d'un rapport qui disparut ensuite ; ce dont Le Roy porte la charge sans qu'il soit sûr que ce n'est pas pour « couvrir » les échelons supérieurs.

Même sans ce rapport, il y avait de quoi être alerté par celui du 17 mai. Malgré l'exégèse sur les termes « récupérer par des moyens non orthodoxes », à qui parviendra-t-on à faire croire que cela signifiait tout bonnement « faire rentrer au Maroc non officiellement » ? D'ailleurs Le Roy a écrit le 19 mars — et il a confirmé

# UN NOUVEAU BUDGET GAULLISTE

La fiscalité française s'est modifiée, durant ces dernières années, de façon remarquablement régulière. Si l'on prend 1958 comme année de base, on constate que le total des recettes publiques a un peu plus que doublé. Mais, dans le même temps, l'impôt sur le revenu des personnes physiques (I.R.P.P.) a été multiplié par 3,7, et les taxes sur le chiffre d'affaires (c'est-à-dire l'essentiel des impôts sur la consommation) par 2,4. En revanche, la taxe proportionnelle sur les revenus non salariaux rapporte deux fois moins, l'impôt sur les sociétés ne s'est accru que de moitié, les droits de mutation n'ont pas tout à fait doublé, et la taxe sur les revenus des valeurs mobilières n'a augmenté que de 14 %. La part relative de ces divers impôts s'est modifiée en conséquence : celle de l'I.R.P.P. est passée de 10 % à 15 % tandis que celles de la taxe proportionnelle, de l'impôt sur les sociétés et de la base sur les revenus mobilières ne comptent plus que pour 1,1 %, 7,5 % et 0,7 % contre 4 %, 9,5 % et 1,3 % respectivement. Enfin, la part des impôts sur la consommation (les plus réactionnaires puisque la part du revenu affectée à la consommation est beaucoup plus grande pour les travailleurs que pour la bourgeoisie) s'est élevée de 50 % à 54 %.

## 7 = 336

Diverses décisions prises en 1966 ainsi que le projet de budget pour 1967, dont la discussion vient de commencer au Parlement, prolongent ces tendances. Chronologiquement, on trouve d'abord la constitution d'un « avoir fiscal » pour les actionnaires, l'exonération d'impôt sur les biens d'équipement acquis en 1966, la possibilité pour les titulaires de revenus mobilières d'opter pour la taxation forfaitaire de 25 %. Plus récemment, le projet de budget propose de nouveaux remaniements touchant essentiellement l'I.R.P.P. D'une part, le trésor ne mettra pas en recouvrement les impositions inférieures à 180 F (contre 160 auparavant), les abattements prévus pour les tranches comprises entre 160 et 480 F s'appliqueront désormais aux tranches comprises entre 180 et 540 F ; enfin, l'impôt sur les revenus inférieurs à 50 000 F l'an sera réduit de 5 %. D'autre part, le demi-décime (frappant les contribuables dont le revenu annuel dépasse 50 000 F) sera supprimé, mais, en revanche, les taux d'imposition applicables aux deux dernières tranches de revenu (de 36 000 à 72 000 F et de plus de 72 000 F l'an) passeront respectivement de 55 à 60 % et de 65 à 70 %. La première de ces deux mesures profitera aux 70 000 contribuables les plus fortunés ; leur effet combiné ne pénalisera que les 20 000 plus gros revenus.

Au total, les « cadeaux » du gouvernement sont ainsi distribués : 610 millions aux 8 700 000 contribuables dont le revenu annuel est inférieur à 50 000 F, 235 millions aux 70 000 contribuables dont

le revenu est supérieur à 72 000 F. L'égalité devant le fisc s'écrit donc cette année sous la forme 7=336. Si l'on tient compte de la pénalisation de 5 % des deux dernières tranches de revenu, il reste, selon les chiffres fournis par le ministère des Finances lui-même que l'économie d'impôt consécutive à ces remaniements sera de 5 à 10 fois plus grande (suivant la situation de famille et le type de revenu) pour les contribuables qui figurent au sommet de l'échelle des revenus que pour ceux qui se trouvent à sa base.

Encore sommes-nous loin d'avoir une idée exacte de la manière dont le gouvernement a dosé sa générosité en 1966, puisqu'il faudrait aussi prendre en compte l'effet des mesures adoptées antérieurement au budget (avoir fiscal, déduction pour investissement et possibilité d'option pour l'imposition au forfait des revenus mobilières) soit un cadeau supplémentaire de 420 millions aux entrepreneurs et aux titulaires de créances sur les sociétés.

Pour compléter, mettons en parallèle l'augmentation (à titre temporaire) de 0,75 % de la cotisation patronale à la Sécurité sociale et celle de 2 % minimum des tarifs de la R.A.T.P. et de la S.N.C.F. (que l'on n'annoncera qu'après les législatives, évidemment !)

Tout cela n'empêche nullement Debré d'annoncer un allègement de l'I.R.P.P. Certes, le produit de cet impôt n'augmentera pas de 14,3 % comme il l'aurait fait sans ces mesures, mais, son barème n'ayant pas été modifié en fonction de la hausse des prix, son accroissement atteindra tout de même 7,96 % ! De plus, les chiffres que Debré a lui-même fournis montrent que l'essentiel de cet allègement ira aux revenus les plus élevés. Cela est parfaitement normal : le but avoué de la fiscalité étant de favoriser l'épargne, il est clair qu'il faut détaxer ceux qui épargneront ce dont le fisc leur fait cadeau et non ceux qui l'utiliseraient à améliorer leur consommation !

## Du social !

La nature de l'Etat et les intérêts de classe qui dictent les choix de sa politique s'expriment tant du côté des dépenses que du côté des recettes. Commentons par les mesures « sociales ». La retraite des vieux sera majorée de 55 centimes, ce qui ne l'empêchera pas de rester à un niveau dramatiquement bas. Les traitements des fonctionnaires et les Allocations familiales seront relevées de 4,5 %, le SMIG et le SMAG d'environ 2 %. Si l'on table sur un taux de hausse annuelle des prix de 2,5 % (chiffre auquel il ne saurait être inférieur) l'amélioration consécutive du pouvoir d'achat sera de 2 % pour les traitements et de 0,5 % pour les prestations familiales (une hausse de 4,5 % de Allocations familiales revient à une hausse de 3 % de l'ensemble des prestations). Que de largesses ! Quant au SMIG et au SMAG, leur augmentation nominale est à peine supérieure à la hausse du coût de la vie.

En ce qui concerne la répartition des crédits entre les différents ministères, on note que les dépenses militaires s'accroissent de 6,81 %. Il faudrait cependant y ajouter une bonne part des crédits destinés à la recherche (lesquels ont la progression la plus rapide avec + 52 %). N'oublions pas que le titre complet de Peyrefitte est « ministre délégué chargé de la recherche scientifique ET des questions atomiques et spatiales » ! Parallèlement, les constructions scolaires n'augmentent que de 5 % et le logement tombe de plus en plus dans l'oubli !

Le fait le plus remarquable du côté des dépenses, c'est la progression beaucoup plus rapide des crédits d'équipement que des crédits de fonctionnement. Le résultat en sera un volume accru de commandes publiques à l'industrie privée, ce qui soutiendra l'expansion (là se trouve aussi l'origine de la réapparition de l'impasse dans le budget de cette année).

## Le socialisme fiscal de la F.G.D.S.

Ce budget illustre l'hypocrisie de l'idée suivant laquelle l'Etat tenterait de réduire les inégalités en reversant aux pauvres ce qu'il a ôté aux riches, par le truchement de la fiscalité et des prestations sociales. En fait, les finances publiques sont, entre les mains de l'Etat, un puissant moyen de régulation de l'activité économique au service de la bourgeoisie. Qu'il puisse parfois s'avérer souhaitable, en bonne logique capitaliste, de réduire les impôts pour stimuler la demande et la production ne contredit pas cette conception (Kennedy l'a fait pour le plus grand bien des industriels américains). Debré n'a d'ailleurs pas totalement hérité de Giscard d'Estaing (du moins en ce domaine) qui proposait que les responsables de la politique économique soient tenus par la loi d'équilibrer le budget, limitant ainsi considérablement son efficacité au nom de l'orthodoxie financière.

En cette matière, nos réformateurs de la Fédération de la gauche démocrate et socialiste se montrent d'ailleurs plus royalistes que le roi et reprochent à Debré d'avoir transgressé la règle d'or qui veut que les dépenses publiques ne progressent pas plus vite que le produit national ! Quant à la fiscalité, un des membres du contre-gouvernement (dans une interview au *Nouvel Observateur*) lui fixe comme tâche de « (freiner) plutôt la consommation et (d'inciter) à l'investissement et à l'épargne ». En somme Debré aurait pour seul tort de s'y prendre mal ! Interrogé sur son système fiscal préféré, le « contre-ministre » choisit le système américain « le plus socialiste de tous » ! Le socialisme de la F.G.D.S. n'a décidément pas fini de nous étonner ! De telles aberrations méritent bien (une fois n'est pas coutume) qu'on leur réponde par une phrase de leur partenaire Waldeck Rochet : « on ne choisit pas entre la peste et le choléra ! »

Jean DEVAUX.